



Commune de Tubize
Intercommunale du Brabant Wallon

AVIS
Zone d'Immersion Temporaire du Laubecq
REUNION D'INFORMATION PREALABLE

AOHSE00A.3715.sle

Projet de catégories B et C
Article D.29-1, §4, b, 6° et §5, 1° du Code de l'Environnement

Demandeur : Intercommunale du Brabant Wallon (I.B.W.) (pour le compte de la commune de Tubize), Rue de la Religion, 10 à 1400 Nivelles

Personnes de contact : Madame Isabelle MASSART (IBW, 067/21.71.11),
Monsieur Bruno Soudan (Tubize, 02/391.39.06)

OBJET :

Construction et exploitation d'une zone d'immersion temporaire (Z.I.T.) délimitée par la rue du Try Bas et la rue Quenestine nécessitant un permis d'urbanisme avec travaux de voirie et une autorisation d'exécution de travaux sur le cours d'eau du Laubecq.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'environnement, l'Intercommunale du Brabant Wallon vous invite à participer à la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné et organisée le :

Mercredi 23 septembre 2015 à 18 h 30
à la salle B de la Maison Communale

Cette réunion d'information a pour objectif de permettre au demandeur de présenter son projet et de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet.

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, émettre ses observations et suggestions, en les adressant par écrit au Collège communal de Tubize, Grand-Place 1, 1480 Tubize, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie à l'IBW, Mme Isabelle Massart, rue de la Religion 10 à 1400 Nivelles.